

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 270-2015
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☒
N° d'affaire: 2015.RRGR.1085

Déposée le: 13.11.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Luginbühl-Bachmann (Krattigen, PBD) (porte-parole)
Frutiger (Oberhofen, PBD)
Feller (Münsingen, PBD)

Cosignataires: 4

Urgence demandée: Non
Urgence accordée: Non

N° d'ACE: 401/2016 du 30 mars 2016
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –
Proposition du Conseil-exécutif: **Rejet**



Thunerseespiele: une institution culturelle d'envergure nationale

Le Conseil-exécutif est chargé d'inscrire les *Thunerseespiele* sur la liste des institutions culturelles d'importance nationale en vertu de l'article 17 de la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC).

Développement :

Les *Thunerseespiele* présentent chaque année à un public enthousiaste des comédies musicales de classe mondiale – des classiques de Broadway aux productions originales – sur la plus belle scène flottante d'Europe.

Chaque été depuis 13 ans, ce festival attire plus de 70 000 visiteurs et visiteuses au bord du lac de Thoun en proposant productions internationales et productions originales. Les deux pères du festival de Thoun, Andreas Stucki et Ueli Bichsel, ont eu l'idée de cette institution culturelle unique au festival de Bregenz en été 1999, en voyant les comédies musicales proposées. Ils

étaient convaincus que le lac de Thoune, les montagnes de l'Oberland bernois et l'ambiance de Thoune seraient un cadre idéal pour transformer la fascination pour ce genre en une expérience sensorielle inoubliable. Ils se sont alors fixé un objectif clair : mettre en scène, avec une touche personnelle, des comédies musicales de haute qualité chaque année sur le lac de Thoune. Depuis la création du festival, onze comédies musicales ont été présentées à un public enthousiaste sur la plus belle scène flottante d'Europe, dans un décor naturel à couper le souffle.

Les *Thunerseespiele* font partie des dix événements majeurs d'Europe dans le registre des comédies musicales en plein air. Ce festival propose des classiques internationaux comme *Evita* ou *West Side Story* et des productions originales primées comme *Dällebach Kari* ou *Gotthelf*. Après la création mondiale à Thoune en 2013 de *Der Besuch der alten Dame – das Musical*, la troisième création des *Thunerseespiele* est actuellement à l'affiche du Théâtre Ronacher des Vereinigten Bühnen Wien. *Der Besuch der alten Dame – das Musical* est la première comédie musicale suisse à être jouée à l'étranger.

Le festival de Thoune vise à ce que ses comédies musicales touchent les gens, les émeuvent et leur fassent passer un moment unique en plein air. Les productions originales des *Thunerseespiele* puisent leur substance dans le terroir bernois. En particulier pour les productions originales, le public doit pouvoir s'identifier à l'histoire et à ses personnages – d'où le choix de thèmes et de pièces de la région.

Mais les *Thunerseespiele* apportent aussi une teinte régionale aux grands succès de Broadway et aux œuvres internationales. Ce fut par exemple le cas de *Titanic*, dont la création suisse a été fêtée à Thoune en 2012. L'équipe n'a pas hésité à transformer l'allemand des textes de Bertha et Johann Lehmann, un couple de Berthoud, en suisse allemand.

Les *Thunerseespiele* misent sur la qualité. Outre les chanteurs et chanteuses professionnels, les danseurs et danseuses et le chœur du festival, les *Thunerseespiele* réunissent chaque été une importante équipe. L'orchestre contribue lui aussi au haut niveau de qualité des comédies musicales produites au bord du lac de Thoune.

Mais le bien le plus précieux des *Thunerseespiele*, c'est la passion. Les éléments décisifs pour la création du festival – l'amour des comédies musicales et de bonnes idées – sont aujourd'hui encore le terreau de la création. Ainsi, plus de 200 bénévoles apportent chaque année leur aide avant et pendant le festival. Leur grand savoir-faire, leur énorme travail et leur fidélité renouvelée année après année sont particulièrement appréciés. Des gens passionnés et investis à 200 pour cent : voilà le socle de l'entreprise et la clé de son succès.

Cependant, les frais des *Thunerseespiele* enflent fortement parce qu'il faut régulièrement fermer la scène flottante avant la fin de la saison (ce qui n'est pas le cas du festival de Bregenz, par exemple). Cette entreprise culturelle est financée à 15 pour cent par des sponsors ; elle ne reçoit aucune subvention.

Après treize éditions des *Thunerseespiele*, on constate que cette entreprise rapporte plus de 20 millions de francs à la région et rayonne bien au-delà des frontières nationales. Il s'agit donc bien d'une institution culturelle d'importance nationale.

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion porte sur un domaine ressortissant exclusivement au Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive). Le gouvernement dispose ainsi d'une latitude relativement grande en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs fixés, les moyens à mettre en œuvre et les modalités pratiques. Il lui appartient de décider en dernier ressort.

Le Conseil-exécutif apprécie la contribution des *Thunerseespiele* à la vie culturelle dans le canton de Berne. Il se réjouit en particulier du grand succès que rencontrent régulièrement les productions de la société Thunerseespiele AG. Comme mentionné dans le développement de la motion, Thunerseespiele AG ne reçoit aucune subvention régulière des pouvoirs publics, mais finance ses dépenses en premier lieu grâce à la vente de billets et à des sponsors.

Pour choisir les institutions d'importance nationale, le Conseil-exécutif s'est fondé sur les critères fixés dans la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC). Celle-ci prévoit les conditions générales suivantes : besoin de financement avéré (art. 13 LEAC) et offre unique en Suisse (art. 17 LEAC). Il est donc indispensable qu'une institution présente un besoin de soutien sur plusieurs années et propose une offre unique en Suisse pour pouvoir être qualifiée d'institution d'importance nationale.

Les *Thunerseespiele* ne présentent cependant pas un besoin régulier de financement. En 2003, l'Office de la culture avait soutenu la première édition de cette manifestation avec une aide au démarrage unique de 20 000 francs. En 2004 déjà, il indiquait dans sa réponse à une demande de subventionnement déposée par Thunerseespiele AG que, en raison de leur grand succès, des contributions considérables versées par les sponsors et de l'équilibre des comptes de 2003, les *Thunerseespiele* constituaient un événement commercial qui pouvait être organisé sans soutien cantonal. En règle générale, les comédies musicales sont conçues pour être des manifestations culturelles lucratives qui peuvent se passer de subventions publiques. Les Thunerseespiele s'inscrivent dans cette tradition, comme le montre la déclaration de leur directeur dans le *Thuner Tagblatt* du 20 août 2015 : « Notre objectif est et reste de gérer une entreprise culturelle rentable ».

Afin de tenir compte des défis particuliers auxquels sont confrontées les manifestations en plein air telles que les *Thunerseespiele*, les bases pour un apport spécial dans le Fonds d'encouragement des activités culturelles ont été créées en 2008 avec l'ACE 163. Peuvent bénéficier de cette « garantie de couverture de déficit pour cause d'intempéries » les manifestations culturelles en plein air importantes pour le canton, ayant une portée suprarégionale, organisées régulièrement et ayant su s'affirmer dans le paysage culturel bernois. Les contributions sont versées lorsque l'organisateur de la manifestation est en mesure de prouver que, en raison du mauvais temps, il a dû faire face à des pertes de chiffre d'affaires ou à des frais supplémentaires impossibles à compenser par des provisions. Par le passé, l'Office de la culture a régulièrement étudié la possibilité de verser une telle garantie à Thunerseespiele AG sur demande de cette dernière et lui a accordé la somme de 270 000 francs en 2008.

S'agissant du deuxième critère de sélection fixé dans la loi, il faut mentionner que, bien que la scène flottante sur le lac de Thoune offre assurément une expérience unique aux spectateurs et spectatrices, il existe en Suisse d'autres comédies musicales en plein air, qui sont parfois aussi jouées sur des scènes flottantes. Les *Thunerseespiele* ne constituent donc pas une institution culturelle unique en Suisse au sens de la LEAC.

En résumé, le Conseil-exécutif apprécie le travail fourni par Thunerseespiele AG dans le domaine culturel et les efforts déployés pour assurer son financement depuis de nombreuses années mais, pour les raisons exposées ci-dessus, il n'existe aucune base légale permettant de qualifier les *Thunerseespiele* d'« institution d'importance nationale » au sens de la LEAC. Thunerseespiele AG a toutefois toujours la possibilité de demander à l'Office de la culture une garantie de couverture de déficit pour cause d'intempéries, ce qui permet de tenir compte des aléas auxquels sont soumises les manifestations en plein air. Compte tenu des raisons susmentionnées, le Conseil-exécutif propose le rejet de la motion.

Destinataire

- Grand Conseil